

Le mot du Maire septembre 2016

INCIVILITÉ

L'incivilité est le manque de civilité d'un individu envers la société dans laquelle il vit. L'imprécision de la définition nous amène quelquefois à faire l'amalgame entre les infractions commises et les comportements individuels. Bien que souvent l'incivilité se transforme rapidement en infraction quand elle s'exprime en groupe car dans ce cas elle s'amplifie et dégénère, elle devient donc répréhensible. Autant, dans le premier cas, elle est rarement pénalement réprimable, autant dans le second, elle pourrait l'être et je dirai même qu'elle devrait l'être. Mais chacun conviendra que cette dernière option ne va pas dans le sens de l'objectif du ministre de l'Intérieur qui cherche à minimiser le fléau sociétal pour soutenir les bons chiffres des statistiques. La réalité du terrain est toute autre, vous le constatez par vous-même tous les jours, dans votre entourage, sur le lieu du travail, dans la rue, dans les commerces, etc. Ces nuisances extraordinairement variées, accroissent le sentiment d'insécurité de nos habitants et contribuent au malaise comportemental de la société. J'entends souvent dire que ce n'est pas normal, qu'il faudrait sévir, qu'il faut menacer et rappeler les bonnes règles de vie collective. Je pense qu'il ne faut pas tomber dans le piège des extrêmes car l'imprécision de la définition de l'incivilité ne permet justement pas de quantifier ou de qualifier ce qui est une simple incivilité par rapport à l'infraction ou la délinquance. Pour le Maire, c'est une confrontation journalière, car les incivilités remettent systématiquement en cause le bon fonctionnement de notre société. Dans les lignes qui suivent, nous allons examiner quelques-unes d'entre elles et qui sont récurrentes. Vous allez comprendre que l'on est le plus souvent dans l'incapacité d'y répondre ne serait-ce que pour atténuer ou corriger des comportements gênants. Certains pensent qu'en alimentant la confusion entre incivilité, infraction et délinquance on pourrait régler cette question par la répression. Pour certains, on pourrait profiter de la situation chaotique pour légitimer l'établissement insidieux de mécanismes répressifs, qu'ils soient publics ou privés. Je ne suis pas convaincu qu'on réglerait efficacement le problème, tout au contraire, je pense que nous dépenserions une immense énergie et beaucoup de moyens pour un résultat non garanti et qui risquerait de masquer les vraies questions de délinquance. Je sais que cela en agace plus d'un, mais il faut placer cette problématique dans la défaillance fonctionnelle de la société, dont nous sommes contraints d'en accepter les conséquences, car non sanctionnables. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire et laisser pourrir la situation.

Une des incivilités les plus courantes est l'impolitesse et le non-respect des autres. C'est devenu une banalité, de ne plus se saluer et pourtant il s'agit souvent du seul instant de contact que l'on peut avoir avec une autre personne dans la journée, que ce soit dans la rue, sur le palier, chez le boulanger ou au travail. Le désordre et la saleté dans les espaces communs et publics en est une autre. Par exemple : faire ses besoins n'importe où sur la voie, ou dans les WC publics à côté des urinoirs et des cuvettes. Ce sont des faits récurrents, sur le lieu de travail à tel point d'être une des premières causes des plaintes des salariés. Nous conviendrons qu'un petit accident peut arriver à tout le monde, mais il n'est pas très sympathique d'en faire profiter tous les autres. Venons-en au bruit avec ses multiples origines. La tondeuse durant la pause de midi, la tronçonneuse le dimanche, le perforateur tard le soir, le claquement des portes dans les immeubles en y ajoutant le commentaire désobligeant à haute voix qui l'accompagne, les sorties de fêtes et de mariages accompagnées de la mitraille des portes de voitures, sans compter les rassemblements bruyants, les ballons contre les murs, le bruit des bouteilles dans les conteneurs à des heures impossibles, les démarrages en trombe, les pots d'échappement perdus volontairement, la musique à fond dans les voitures et dans les maisons au point de faire trembler tout le voisinage, le chien qui aboie toute la nuit, sans doute mécontent de ne pouvoir faire sa crotte sur l'aire de jeux ou sur le terrain de foot, etc...etc...etc... La liste pourrait être bien plus longue mais je sais que vous la connaissez par cœur. Dans le prolongement de ces incivilités, nous trouvons celles qui se transforment en infractions. Par exemple : détruire les WC publics, taguer les murs et le mobilier de la commune, arracher les panneaux d'informations, mettre le feu aux bancs publics, prendre pour cible les vitres des bâtiments publics et quelquefois aussi les maisons privées, rayer les carrosseries des voitures, crever les pneus, arracher les rétroviseurs, stationner sur les trottoirs, refuser le sens prioritaire, défoncer les chemins forestiers, rouler en pleine forêt, y prélever le bois fait par autrui, se servir de la rivière comme poubelle, faire son barbecue sous la fenêtre du voisin, et lui mettre le composteur sous son nez, encombrer la voirie, utiliser le domaine public sans autorisation, oublier d'afficher son permis de construire et quelquefois ne pas demander l'autorisation, arracher les bornes parcellaires, prélever de l'eau sur les poteaux d'incendie et y stationner devant pour le rendre inaccessible, les agressions verbales, les insultes, et je m'arrête là car le catalogue est encore conséquent.

En finalité, chacun constatera que la multiplicité des incivilités dont les origines sont aussi diverses que les individus, ne tiennent la plupart du temps, qu'à peu de chose. C'est un des maux qui nous aigrit et nous rend quelquefois détestables. Ne jetons pas la pierre qu'aux jeunes par pur réflexe, car chacun est concerné par le

petit geste au quotidien qui rend notre vie collective plus agréable et soulage considérablement celui qui a la charge de veiller au bien-vivre ensemble, merci d'y penser.
Fabien BONNET, Maire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2016 - 20H00

Sur convocation légale en date du 01/08/2016

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, pour un total de 17 présents sur un total de 19 élus en fonction.

Absent excusé : M. Pierre KIEFFER qui donne procuration à M. Michel Seyfrid

Absent non excusé : M. Matthieu SCHLOSSER

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 30 juin 2016
- 2) Souscription d'un emprunt de 250.000€ selon vote du BP 2016 Eau du 31/03/2016
- 3) Marché des assurances – renouvellement 2017-2021
- 4) AFUL : nouvelles conditions de vente-modification de la surface et du prix
- 5) Institution Mertian – demande de subvention (2.000€) pour voyage de 6 jeunes au Portugal du 11 au 18/07/16
- 6) Activation de l'emplacement réservé A17 du POS – rue de la Chaîne
- 7) Compte-rendus, bilans et rapports annuels 2015
- 8) Aménagement du chemin Untergesetzweg
- 9) Libéralités reçues pour le compte du point lecture
- 10) Parking des Remparts – devis plantation de végétaux
- 11) Communications et divers

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 30 juin 2016

- 1) Le Conseil Municipal nomme M. Raymond Effinger secrétaire de séance.
- 2) Le PV de la séance du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité.
- 3) Le Maire demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :
 - Parking des Remparts – devis plantation de végétaux qui sera traité en position 10

Ce point rajouté en position 10 repoussera le point Communication et divers en position 11
Adopté à l'unanimité.

Point 2) Souscription d'un emprunt de 250.000€ selon vote du BP 2016 Eau du 31/03/2016

Le Maire présente les 4 offres réceptionnées en vue de réaliser l'emprunt prévu au budget 2016 de l'Eau pour un montant arrondi de 250.000€ à taux fixe, durée 20 ou 25 ans, en triserialités constantes.

En effet, un besoin d'emprunt de 259.878,77€ avait été inscrit au BP 2016 au compte 1641, acté au point n°9 « DOB du 24/03/2016 » de la séance de Conseil Municipal du 31/03/2016.

Le résultat de l'appel à concurrence se présente comme suit pour le dossier, selon tableau ci-dessous.

Emprunt 250.000€ trimestrialités fixes 20 ans (ou 25 ans) échéances constantes – Budget Eau						
Banque	- Taux fixe 20 ans - Echéance constante de (x4)		Commission/frais de dossier	Validité de l'offre	Débloqué des fonds	1^{ère} échéance
Caisse d'épargne	<u>20 ans</u> 1,25% 3.536,74€	<u>25 ans</u> 1,39% 2.963,78	250€	12/09/16	30/09/2016 au plus tard (se discute=30/10/16 possible)	1 ^{ère} échéance=30/12/16 (31/01/17 = 1 ^{ère} échéance si débloqué 30/10)
Banque postale	1,33% 3.564,19	/	400€	13/09/16	Avant le 28/10/16	
Crédit Agricole	1,72% 3.699,90	/	0,10% = 250€	08/09/16	Avant le 08/10/16	
Caisse du Crédit Mutuel	1,40% 3.588,32€	2,15% 3.238,33€	0,10% = 250€	15/09/16 Actualisation reçue le 05/09/16	Du 30/09/16 au 31/12/16	

Le Maire propose de retenir l'offre de l'établissement bancaire Caisse d'épargne, moins disante, sur une durée de 20 ans, à un taux fixe de 1,25 % + commission de 250€. Point de départ d'amortissement au 30/10/2016 et 1^{ère} échéance 31/01/2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

•**Charge** le Maire d'attribuer l'offre moins disante à la banque Caisse d'épargne selon les éléments ci-dessus et de signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Point 3) Marché des assurances – renouvellement 2017-2021

Le Maire rend compte du rapport d'analyse de la société Risk et Partenaires sur le Marché Public d'assurances en procédure MAPA. Les critères d'attribution sont 40% valeur technique, 40% tarification et 20% qualité de gestion.

Lot	Définition	Attributaire	Franchise	Options souscrites	Montant annuel (2017)
1	Responsabilité Civile	SMACL			1.109,07
2	Protection fonctionnelle	SMACL			151,51
3	Protection juridique	SMACL			343,41
4	Automobile	SMACL	230 et 450 TDA inclus	Auto-mission	2.533,95
5	Dommages aux biens et bâtiments	GROUPAMA	500€	BDM expo P expo T	7.973,71
TOTAL					12.111,65

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

•**Prend** acte et confirme les attributions comme ci-dessus.

•**Charge** le Maire de notifier les attributions et de signer tout document relatif à ce dossier.

Point 4) AFUL : nouvelles conditions de vente-modification de la surface et du prix

Le Maire rend compte des nouveaux développements de ce dossier évoqué en séances de Conseil Municipal des 15/11/15 point 6 et 17/12/15 point 8.

Après la délibération du 15/12/15, il a été considéré que cette dernière ne pouvait être exécutée en l'état, du fait que la vente doit porter sur toutes les parcelles de la zone, s'agissant d'un projet d'ensemble, soit une surface totale de 14,01 ares.

Les parcelles vendues sont donc bien les suivantes :

Section	Parcelle	Superficie en ares	Dénomination
13	532/28	6,12 « pré »	Haselmatt
13	533/28	0,25 « sol vp »	Haselmatt
13	535/29	0,72 « sol vp »	Haselmatt
13	536/29	4,39 « pré »	Chemin du Haselmatt
13	537/29	0,14 « sol »	Chemin du Haselmatt
13	46	2,39 « jardin »	Ziegelscheuer
	Soit	14,01 ares	Au prix de 70.210€ Montant à l'are: 5.011,42€

Par la suite, les parcelles de voirie seront chacune rétrocédées à la Commune, à l'euro symbolique, par le lotisseur à ses frais.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

•**Adopte** cette nouvelle superficie de 14,01 ares et cette nouvelle valeur à l'are de 5.011,42€.

•**Charge** le Maire de

- notifier la présente délibération au notaire Me Adrien Vernet (étude notariale de Me Philippe Walter à Epfig) à charge pour ce dernier de préparer le nouveau dossier de promesse de vente.
- Signer la promesse de vente au prix et conditions de la présente (et des deux dernières séances des 05/11 et 17/12/15) ainsi que tout document à intervenir à ce titre.

Le Maire précise en outre que le dossier de l'AFUL avance mais qu'il a été retardé par suite de l'intervention des services préfectoraux qui ont trouvé un roseau qui pousse à cet endroit ce qui a enclenché le processus de déclaration loi sur l'eau.

M. le Maire a réalisé des attestations et un argumentaire pour contrer la classification en zone humide ce qui a été accepté par le Préfet.

Point 5) Institution Mertian – demande de subvention (2.000€) pour voyage de 6 jeunes au Portugal du 11 au 18/07/16

M. Thierry Frantz rend compte de la demande de subvention des éducateurs MM. Mathieu Grob et Clément Halter concernant un voyage pédagogique au Portugal.

Il avait été proposé par M. Thierry Frantz une subvention de 700€ si les jeunes du centre participaient à Clair de Nuit pour le placement sur le parking.

M. Frantz a constaté leur participation effective et efficace pendant 3 soirs et rend compte du bilan financier du voyage reçu ce soir qui constate un déficit de 623,22€.

Le Maire confirme que cette participation des jeunes du Mertian était une bonne chose.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

•**Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 700€ qui sera réglée sous le compte 6574 et tirée du module « réserve divers » de ce compte.

Point 6) Activation de l'emplacement réservé A17 du POS – rue de la Chaîne

A été vu en Commission travaux-voirie du 08/09/2016.

La nouvelle propriétaire qui doit prévoir 2 places de parking, et souhaitant casser le mur à cet effet, il est opportun d'activer l'emplacement réservé partiellement afin d'élargir la voie à son embouchure.

Le Maire propose d'activer l'emplacement réservé (ER) A17 pour « Elargissement de la rue de la Chaîne au débouché du CD 425 de 0,2 ares environ au bénéfice de la Commune » et rend

compte à cet effet du projet de division qu'il a sollicité auprès du géomètre Andres à Obernai, sachant que la cotation définitive ne pourra se faire qu'après abornement sur le site. Le Maire propose le prix à l'are à hauteur de 13.930€ soit environ 2.786€ pour 0,2 ares environ + frais de géomètre et de notaire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Charge** le Maire d'activer la mise en œuvre de l'ER17 aux conditions ci-dessus.
- Relève** que les crédits nécessaires sont ouverts sous le compte 2111 du BP 2016.
- Autorise** le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Point 7) Compte-rendus, bilans et rapports annuels 2015

Sont présentés succinctement :

- **Le compte-rendu d'activité 2015 d'ENEDIS (nouvelle dénomination d'ERDF)**
M. Effinger rend compte des divers éléments portant sur les faits marquants 2015 et perspectives 2016 :
 - 2015= compteurs Lincky déployées et à déployer. Le Conseil d'Etat a tranché et les Maires ne peuvent s'opposer à la mise en place de ces compteurs.
 - Perspectives 2016= travaux d'enfouissement réseaux basse tension ; poste de transformation ; A Andlau= mise en souterrain des réseaux côté Seltz ; Pose de nouveau transformateur rue des Moulins; câbles multifilaires remplacés aux Castors
 - Interlocuteurs dédiés auprès des entreprises
 - Faciliter les démarches de raccordement
- **Le bilan annuel 2015 d'EDF Collectivités**
Le Maire rend compte du bilan annuel relatif à Andlau. 34.834€ ont été facturés à la Commune en 2015. Nous sommes en légère baisse et ceci compte-tenu du remplacement au fur et à mesure de l'appareillage des lanternes en technologie Led sur les armoires de commande, et de quelques travaux déjà réalisés (suite au diagnostic de Ecotral)
- **Le rapport annuel 2015 du SMICTOM d'Alsace centrale**
M. Thierry Frantz et Mme Caroline Wach rendent compte= 89 Communes desservies, le SMICTOM est labélisé o gaspillage ; les ambassadeurs du tri ont sensibilisé plus de 10.000 personnes ; 559 kg/hab/an de collecte au porte à porte (=ce qui coûte le plus cher) ; 182 kg d'ordures ménagères ; 104 kg recyclables ; 273 kg déchetterie ; valorisation à 66% des déchets ; poubelles jaunes 80% est valorisé dont encore 10% d'erreurs ; unités de compostage=5.206 tonnes de compost ; enfouissement déchets ultimes plus de 24.000 tonnes ; baisse de 11% des déchets depuis 2009 ; Le maire nuance car la Commune récupère de plus en plus de déchets sur le domaine public ; 94% des personnes sont satisfaites du tri sélectif ; pas d'augmentation en 2016 de la redevance.

Le Conseil Municipal prend acte de ces 3 compte-rendus qui restent à disposition des conseillers municipaux.

Point 8) Aménagement du chemin Untergesetzweg

A été vu en Commission travaux-voirie du 08/09/2016.

Il est rappelé qu'il s'agit du chemin qui passe derrière Stocko Contact et la rue des Pèlerins, le tracé du chemin étant décalé par rapport au cadastre, des travaux doivent être envisagés.

Le Maire et M. Raymond Effinger rendent compte au Conseil Municipal de la mission ordonnée à l'entreprise Bick à Nothalten à cet effet pour aménager ce chemin de toute urgence et avant les vendanges, pour un montant TTC de 15.492€. Ces travaux sont justifiés par les nombreux

nids de poule (rétentions d'eaux pluviales) et d'un mauvais alignement sur une distance d'environ 150 mètres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Charge le maire de prévoir ces travaux en sus des autres travaux de chemins 2016 qui seront pris en charge sous le compte 2151 sachant que le chapitre 21 permet de prévoir cette dépense supplémentaire et **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 9) Libéralités reçues pour le compte du point lecture

M. Thierry Frantz rappelle qu'il avait été décidé de ristourner par l'intermédiaire du Moto Club d'Andlau une partie des bénéfices générés entre les associations, lors de l'organisation de Clair de Nuit, aux associations et entités ayant participé par leur travail à la manifestation.

Le point lecture ayant participé, il a droit à un chèque d'un montant de 539,14€. Mais celui-ci n'ayant aucune existence juridique propre (associative par exemple), il est suggéré de faire transiter ledit chèque sur le compte 7713 « dons » de la Commune et de l'encaisser pour le compte du point lecture.

En rappel, la ligne du compte 6065 du budget de la Commune est destinée depuis quelques années à l'acquisition de livres mis à disposition du point lecture et propriétés de la Commune. Finalement, il a été décidé entre les parties que l'association du Moto Club d'Andlau reverse directement ce crédit au point lecture qui l'utilisera pour ses animations.

Le Maire déclare qu'il présentera une demande de précisions sur les activités du point lecture et que sur ces bases il établira une lettre de mission à cette entité qui dépend de la Commune.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Point 10) Parking des Remparts – devis plantation de végétaux

A été vu en séance de Commission Travaux-Voirie du 08/09/16.

M. Effinger rappelle que la dépense a été prévue au BP 2016 sous le compte 2121 à hauteur de 6.000€ TTC. Le devis de l'entreprise Scop Espaces verts à Eschau se chiffre à 13.069,84€ TTC. Toutefois, le budget peut prendre en charge la totalité de la facture en raison de comptes du chapitre 21 qui ne seront pas utilisés à 100% sur l'année civile 2016.

La Commission Travaux avait émis un avis favorable.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,

•**Décide** de prendre en charge ces travaux pour la totalité de la facture sur l'exercice 2016, à savoir 13.069,84€ TTC sur le compte 2121.

•**Charge** le Maire de signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Point 11) Communications et divers

- a) Compte-rendu Clair de Nuit (CDN) du 05 au 07/08/16, Festival de l'Union Internationale des Alsaciens (UIA) les 27 et 28/08/16, concert Voix et Route Romane le 04/09/16 + 6 soirées des estivales cet été au CIP.

Clair de Nuit :

C'était 3 belles soirées avec une bonne affluence et des bénévoles (227) qui se sont investis, 8 associations ont participé. Le bilan financier cadré et tenu 13.000€ de dépenses et 21.000€ de recette soit + de 7.000€ à répartir entre associations. Le budget des dépenses que s'est fixé la Commune est de 3.500€. A cela il faut rajouter les nombreuses heures de travail des agents communaux (250 heures). Le conseil municipal leur adresse toutes ses félicitations.

Union Internationale des Alsaciens :

Le dimanche a vu une grande affluence par une chaleur torride. La manifestation s'est globalement bien passée. Il est à noter l'excellent service de la chorale et de l'école de musique à la salle Arthus. Là aussi, les agents communaux se sont énormément impliqués, merci à eux. Le bilan final se fera le 03/10/16.

Voix et Route Romane :

Une belle prestation avait attiré plus de 300 personnes.

Estivales au CIP

Il est également fait état des 6 soirées « LES ESTIVALES » de cet été organisées par la communauté des communes du Pays de BARR avec la complicité des viticulteurs et des restaurateurs d'Andlau. Qu'ils soient chaleureusement remerciés.

b) Chapelle St-André : installation de la nouvelle cloche

Les Amis de la Chapelle St-André d'Andlau, annoncent la manifestation pour l'installation de la nouvelle cloche à la Chapelle qui aura lieu le dimanche 18 septembre 2016. Le Maire rappelle également que le 18/09/16 c'est aussi la journée du patrimoine, que chacun profite de ce moment particulier pour découvrir ce qui est si proche, que nous côtoyons tous les jours et croyons connaître.

c) Réaménagement de la rue des Violettes

Rapport de la commission travaux-voirie du 08/09/2016.

L'avis d'appel public à concurrence établi par Urbami Consult a été transmis sur le site dématérialisé en procédure adaptée le 05/09/16 et aux DNA pour une date limite de réception lundi 26/09/16 à 14h00 avec un démarrage prévisionnel courant octobre 2016.

Deux lots sont prévus :

Lot	1=voirie	2=réseaux secs (éclairage public-télécom-fibre optique)
Délai de préparation	1 mois	1 mois
Délai d'exécution	5 semaines	4 semaines
Critères d'attribution	Prix=50% ; valeur technique=40% ; délai=10%	

La COP se réunira le 28/09/2016 à 18h30.

d) Elections primaires des Républicains les dimanches 20 et 27 novembre 2016

Le Maire rappelle qu'Andlau fait partie des communes de regroupement, que les dates de ces élections qui se tiendront en salle Arthus. Il appelle également à d'autres volontaires pour tenir le bureau de vote sachant qu'à ce jour seuls 5 personnes se sont inscrites.

e) Question : Le petit hall des sports que l'institut Mertian a construit peut-il être utilisé par d'autres usagers. Il serait judicieux de partager cet équipement car nos jeunes n'ont plus rien de disponible à Andlau. Il faudrait plus de partenariat entre la Commune et le Centre Mertian.

Le Maire rappelle que l'équipement en question est une propriété privée, qu'il a été construit pour offrir un lieu de détente aux élèves de l'institut. Il précise que les équipements sportifs de très bon niveau sont plutôt intercommunaux et sont utilisés par l'ensemble de la population intercommunale, dont Andlau. M. Frantz répond que des parents d'Andlau ont préféré inscrire leurs enfants dans d'autres clubs d'autres communes alors qu'ils existaient chez nous. Cet état de fait a contribué à la disparition de certaines associations. M. Effinger indique que c'est le centre Mertian qui nous a torpillé le projet de chaufferie.

f) Eau

L'eau potable avait mauvais goût. Effectivement il y avait eu un problème et l'eau a dû être chlorée. L'origine de la pollution n'a pas pu être localisée. Des agrainoirs au-dessus des sources seraient peut-être à l'origine du problème. Par précaution, le Maire a fait déplacer ces équipements de chasse hors de la zone de captage.

g) Statut de nos sentiers pédestres

La question des sentiers pédestres a été abordée suite à un petit conflit d'usager entre promeneur et motard. Il est demandé au maire de faire le rappel de la réglementation.

Thierry Frantz étant pris à parti en tant que Président du moto-club, confirme qu'à l'endroit où le conseiller a photographié le jeune andlavien, le motard était dans l'illégalité et qu'il ne s'agissait pas d'un membre du moto-club. Nous ne manquerons pas de lui rappeler quelques règles de conduite et d'usage. Le maire rappelle que toute circulation de véhicules en-dehors des chemins est interdite. Que la pratique des sports de pleine nature est gérée par le conseil départemental. Il sera demandé à ces derniers de nous mettre à disposition le plan général des sites et itinéraires de randonnées PDESI/CDESI sur le secteur.

f) Fleurissement

Il est fait remarquer que le fleurissement par endroit n'est pas très réussi. Le maire répond que nos ouvriers font de leur mieux et que l'année prochaine nous reviendrons vers des fleurs plus rustiques et plus résistantes.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Chasse

Les dates prévisionnelles des prochaines battues du lot communal n°1 de M. VAUCHIER (côté vers Mittelbergheim) sont les samedis 26/11/16 ; 17/12/16 ; 28/01/17 et 18/02/17.

Bennes à verre

Nous vous informons que les bennes à verre ont déménagé devant les ateliers municipaux dans la zone Artisanale.

Stationnement école

Il est souhaitable que les parents qui viennent en voiture déposer ou récupérer leur enfant à l'école n'occupent pas inutilement les places de stationnement plus largement que nécessaire car cela empêche d'autres parents de se garer. Il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs est interdit par le Code de la route et est passible d'une amende de 135€.

Il est également rappelé que les deux emplacements « réservé Mairie » sont réservées aux usagers qui viennent à la Mairie. Merci de laisser ces places disponibles, notamment, lors des sorties de classes.

Bus - ligne 541

La ligne 541 n'est finalement pas réduite à la seule desserte des établissements scolaires de Barr mais propose dès aujourd'hui un aller-retour supplémentaire permettant une correspondance avec les TER en gare de Barr.

Ainsi les lycéens et étudiants scolarisés à Strasbourg, Sélestat, Molsheim ou Obernai pourront se rendre dans leur établissement en utilisant les transports en commun.

Il est précisé que l'ensemble des services de cette ligne ne circulent qu'en période scolaire.

**L'accès aux personnes non scolarisées est possible (voir notice après les horaires des bus).
Il est fortement recommandé à utiliser ce transport en commune, à défaut de nombre
suffisant de voyageurs, la ligne sera supprimée.**

Renseignements au 03.88.76.67.67 (Conseil Départemental)

Voir ci-dessous les horaires communiqués par le Conseil Départemental du Bas-Rhin

		En période scolaire			
		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	S
Le Hohwald	Parc Alsace Aventure	06:20	07:19		07:19
	Zundelkopf	06:21	07:20		07:20
	Route du Kreuzweg	06:23	07:22		07:22
	Aerium	06:24	07:23		07:23
	Centre	06:29	07:27		07:27
	Vallée	06:31	07:29		07:29
Andlau	Route du Hohwald	06:38	07:36		07:36
	Rue du Mal Joffre	06:40	07:38		07:38
	Mairie	06:41	07:39	07:39	07:39
	Commanderie	06:42	07:40	07:40	07:40
Mittelbergheim	Route des vins	06:45	07:43	07:43	07:43
Barr	Gare	06:50(1)(2)	07:48 (6)		07:48
	Cité scolaire		07:55	07:55	07:55

(1) permet une correspondance avec le TER de 6:54 vers Sélestat arrivée à 7:20

(2) permet une correspondance avec le TER à 6:59 vers Obernai arrivée à 7:13 et vers Molsheim arrivée à 7:30 et vers Strasbourg arrivée 7:47

(6) permet une correspondance avec le TER de 7:52 à destination d'Obernai arrivée à 08:00, vers Molsheim arrivée à 8:13 et Strasbourg arrivée à 8:37

		En période scolaire					
		LMJV	LMJV	Me	Me	S	LMMeJV
Barr	Cité scolaire	17:20	17:20	12:10	12:10	12:10	
	Gare	17:25 (3) (9)		12:18 (7)		12:15 (8)	18:33(4)(5)
Mittelbergheim	Route des vins	17:30	17:30	12:21	12:18	12:18	18:38
Andlau	Commanderie	17:33	17:33	12:24	12:21	12:21	18:41
	Mairie	17:34	17:34	12:25	12:22	12:22	18:42
	Rue du Mal Joffre	17:35		12:26		12:23	18:43
	Route du Hohwald	17:37		12:28		12:25	18:45
Le Hohwald	Vallée	17:44		12:35		12:32	18:52
	Centre	17:46		12:37		12:34	18:54
	Aerium	17:50		12:41		12:38	18:58
	Route du Kreuzweg	17:51		12:42		12:39	18:59
	Zundelkopf	17:53		12:44		12:41	19:01
	Parc Alsace Aventure	17:54		12:45		12:42	19:02

(3) permet une correspondance avec le TER de 17:23 en provenance de Strasbourg départ 16:40, de Molsheim départ 16:56 et d'Obernai départ 17:11

(4) permet une correspondance avec le TER de 18:27 en provenance de Strasbourg départ 17:40, de Molsheim départ 17:55 et d'Obernai départ 18:13

(5) permet une correspondance avec le TER de 18:28 en provenance de Sélestat départ 17:58

(7) permet une correspondance avec le TER de 12:16 en provenance de Strasbourg départ 11:38, de Molsheim départ 11:54 et d'Obernai départ 12:06

(8) permet une correspondance avec le TER de 12:11 en provenance de Strasbourg départ 11:30, de Molsheim départ 11:47 et d'Obernai départ 12:01

(9) permet une correspondance avec le TER de 17:23 en provenance de Sélestat départ 16:54

ACCES AUX LIGNES SCOLAIRES DU CONSEIL GENERAL (hors Réseau 67)

1. Vérification de la place disponible

Avant tout achat de titre, l'usager doit s'assurer que des places sont disponibles dans le car qu'il souhaite emprunter auprès de la société de transport exploitant le(s) service(s). Une fois les titres commandés, ils ne pourront plus être remboursés au motif qu'il n'y a pas de place dans le car, même si le surnombre intervient après l'achat des billets.

2. Achat du titre de transport

L'usager doit acheter un titre de transport auprès de la
Paierie Départementale
Conseil Général
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Pour ce faire, il adresse sa demande à cette dernière soit par courrier, accompagné d'un chèque, en indiquant simplement ses coordonnées complètes et le nombre de titres souhaités (les frais d'envoi sont offerts), soit directement au guichet de la Paierie.

Quatre titres sont disponibles :

- le billet unitaire : 2,50 euros (uniquement en vente au guichet de la Paierie)
- le carnet de 10 tickets : 11 euros
- l'abonnement mensuel (valable du 1^{er} au 31 du mois) : 26 euros
- l'abonnement annuel (carte nominative) : 234 euros (valable durant toute l'année scolaire hors vacances scolaires)

3. Réception du titre à domicile

Dans un délai de 2 semaines après réception du paiement par la Paierie, l'usager recevra par courrier à son domicile les titres commandés.

4. Embarquement à bord du véhicule

L'usager se présente au conducteur de l'autocar muni de son titre de transport. S'il s'agit d'un billet unitaire, le conducteur en déchire une moitié et rend l'autre moitié à l'usager en guise de titre de transport. Pour les autres titres, l'usager présente son titre en cours de validité lors de chaque montée à bord du car.

DIVERS

Souvenir Français

Le Comité de BARR du Souvenir Français a été réactivé le 26/07/16.

Une personne référente du Souvenir Français dans chaque commune est souhaitée afin de mettre en place les troncs et affiches sur les portes des cimetières (déposées le 1^{er} novembre au matin et retirées le soir même pour éviter d'éventuelles dégradations), et le cas échéant représenter le Souvenir Français lors d'une manifestation officielle locale, si aucun membre du bureau ne peut être présent ce jour-là. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec le Président, M. Eric MULLER au 03.88.57.81.96 ou ericmuller67680@gmail.com.

Maison de retraite Stoltz-Grimm

Si des vêtements en coton (chemises, tabliers, robes...), des chutes de tissus ou encore du matériel de mercerie et de couture (fils, rubans, boutons...) dorment dans vos armoires et que vous seriez heureux de les offrir, l'atelier de patchwork de la maison de retraite Stoltz-Grimm se fera une joie de les utiliser dans ses futures réalisations !

Merci de les déposer au secrétariat de l'établissement, 12 Cour de l'Abbaye à Andlau ou d'appeler Mme Muriel MICHEL, animatrice, au 03.88.08.93.05.

Message

Particulier cherche à louer garage sur Andlau. Tel : 06 02 07 47 92

VIE ASSOCIATIVE

Pompiers – Téléthon

Les pompiers d'Andlau récoltent les piles usagées dans le cadre d'une action en faveur du Téléthon. Vous pouvez déposer les piles jusqu'à début décembre 2016 dans les bacs mis à disposition aux écoles et à la Mairie. Merci.

 <p>BOURSE ADULTES ET PETITE ENFANCE</p> <p>ANDLAU</p> <p>Hall des Sports</p> <p>Adultes : samedi 08/10/16 de 14h00 à 17h00</p> <p>Petite enfance : dimanche 09/10/16 de 8h00 à 13h00</p> <p>Petite restauration sur place</p> <p>Renseignements apeandlau@gmail.com ou 06.77.62.25.03</p>	 <p>PARC LOCA'GONFLE</p> <p>LE 15 OCTOBRE DE 13H00 A 18H00</p> <p>LE 16 OCTOBRE DE 10H00 A 18H00</p> <p>HALL DES SPORTS D'ANDLAU</p> <p>RESTAURATION SUR PLACE</p> <p>ENTREE 6€ POUR LES ENFANTS</p> <p>GRATUIT POUR LES PARENTS</p> <p>ORGANISÉ PAR L'APE D'ANDLAU</p>
---	--